

CONDITIONS GENERALES DE VENTE UGC ENTREPRISES & COLLECTIVITES

au 01.12.2018 - SVP assurez-vous que cette version est toujours en vigueur

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2. OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions auxquelles UGC CINE CITE S.A.S. (ci-après «UGC») vend des contremarques (ci-après les «Produits») à ses Clients. Les Clients au sens des présentes conditions générales de vente sont exclusivement des personnes morales, Entreprises ou Collectivités telles que définies et listées ci-dessous, à l'exclusion des personnes physiques :

- Clients "Collectivités" entités à but non lucratif auxquelles sont conférées des attributions en matière de gestion des activités sociales et culturelles dont peuvent bénéficier :

- d'une part les salariés qui leur sont rattachés pour ce qui concerne les Comités d'Entreprise, Comités d'Établissement, Comités Centraux d'Entreprise en accord avec le code du travail Titre II, Chapitres III et IV,
- d'autre part, les agents de la fonction publique qui leur sont rattachés pour ce qui concerne les Comités des Œuvres Sociales, Comités d'Action Sociale, amicales du personnel des collectivités territoriales, des établissements publics ou de l'Etat conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13.07.83

et utilisant les Produits UGC dans le cadre de leurs attributions consistant à promouvoir, assurer, contrôler ou participer à la gestion de toutes les activités de loisir, sociales et culturelles établies dans leur organisation exclusivement au bénéfice des personnes physiques directement salariées et retraitées de l'entité ainsi que leur conjoint et enfants à l'exclusion de toute personne physique émanant d'une éventuelle entité tierce,

Sont également considérés dans la catégorie des clients «Collectivités» les organismes publics ou les entités bénéficiant d'une délégation de service public dans le cadre de missions de prévention, de développement social et de lutte contre l'exclusion

- Clients "Entreprises" utilisant les Produits UGC dans le cadre du développement de leur activité de base et de l'atteinte de leurs objectifs commerciaux, uniquement par le biais de :

- cadeaux offerts à titre gracieux : cadeaux d'affaires à leurs propres clients, cadeaux dans le cadre d'opérations de motivation et de récompense du personnel,
- promotion des ventes de leurs produits ou services de base moyennant une participation financière directe : vente associée ou couplée à un produit ou service de base du Client dont le prix de vente facturé dans le cadre et/ou en dehors de la vente associée doit impérativement être supérieur ou égal à celui du prix d'acquisition des Produits,
- promotion des ventes de leurs produits ou services de base moyennant une participation financière indirecte : dotation récompensant les gagnants de jeux-concours, cadeau promotionnel lié à l'achat d'un produit ou service de base du Client,
- programmes de fidélisation de clients existants moyennant impérativement une participation en tout ou partie indirecte des membres du programme par le biais d'une consommation de points préalablement acquis lors de l'achat des produits ou services de base du Client. Dans le cadre d'un complément de participation en numéraire, celui-ci devra s'élever au maximum à 95% du prix d'acquisition des Produits.

Toute activité ou cession des Produits ne figurant pas expressément dans le descriptif ci-dessus sort du cadre des présentes conditions générales d'utilisation et de vente, notamment :

- la revente entre professionnels,
- la revente par une entité (quelle que soit sa forme juridique) aux bénéficiaires d'une autre entité (salariés, prospects ou clients, consommateurs, adhérents, membres ou ayants-droit) et ce quels que soient les liens contractuels entre les entités,
- la revente aux particuliers éligibles au travers d'une simple adhésion (directe ou non) auprès de l'entité qui offre directement ou indirectement la revente de Produits.

Le bénéficiaire des Produits commandés est personnel, toute revente ne rentrant pas dans le cadre décrit ci-dessus doit impérativement faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite d'UGC. Les Produits ne peuvent en aucun cas être commandés par des personnes physiques, de façon individuelle ou groupée.

3. COMMANDE

Les commandes ne sont définitives qu'à la réception par UGC Entreprises et Collectivités du Bon de Commande complété, daté, signé et accompagné du paiement des Produits à l'adresse figurant au recto du Bon de Commande. Toute commande doit porter sur une quantité minimale et multiple de 1 lot de 25 Cartes UGC SOLO ou 1 Bon d'échange UGC ILLIMITE. Toute commande portant sur une quantité supérieure à 1.000 lots de 25 Cartes UGC SOLO devra faire l'objet d'un accord particulier avec UGC. Les commandes sont traitées, après réception du paiement, du lundi au vendredi, hors jours fériés et chômés par UGC, dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables. Toute modification ou annulation de commande

demandée par un Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à UGC avant l'expédition des Produits. Si UGC n'accepte pas la modification ou l'annulation, le prix versé ne sera pas remboursé. UGC se réserve le droit de refuser une commande, notamment dans les hypothèses suivantes :

- litige existant avec le Client passant commande sur le règlement d'une commande antérieure,
- commande émanant d'un Client avec lequel un incident de paiement a déjà eu lieu,
- en cas de commande anormale, notamment en terme de volume ou n'émanant pas d'un Client tel que défini à l'article 2 ci-dessus,
- en cas de détournement des conditions d'utilisation des Produits telles que définies à l'article 5.

En cas de non respect des présentes conditions générales de vente, UGC pourra sans préavis annuler une commande en cours et suspendre pour une durée indéterminée toute relation commerciale avec le Client, sans préjuger des dispositions qu'UGC pourrait prendre à son encontre. Préalablement au traitement d'une commande, UGC pourra demander des détails et précisions sur la destination que le Client a l'intention de donner aux Produits UGC. Dans cette hypothèse, UGC se réserve le droit d'allonger la durée de traitement de la commande et à défaut d'une réponse du Client de ne pas traiter la commande et de retourner le paiement au Client. UGC se réserve également le droit d'allonger la durée de traitement d'une commande en cas de problème d'approvisionnement de Produits. Dans cette hypothèse, UGC informera le Client du nouveau délai et celui-ci pourra alors l'accepter ou le refuser. En cas de refus de la part du Client, la commande sera annulée et le prix sera remboursé au Client dans son intégralité.

4. PRIX ET PAIEMENT DU PRIX

Les Produits sont vendus au prix figurant au recto du Bon de Commande UGC. Le barème de prix net, départ, hors taxes, est établi en fonction du nombre de Produits commandés en une seule et même commande. Les prix des Produits sont indiqués en Euros (€) et le règlement doit être effectué en Euros, par chèque libellé à l'ordre de UGC. Le paiement peut aussi être effectué par virement sur le compte bancaire d'UGC concomitamment à l'envoi du Bon de Commande à UGC sur lequel figure le mode de paiement par virement choisi par le Client) ou par Mandat Administratif (concerne exclusivement les Clients relevant de la comptabilité publique). Les Produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de la commande selon le barème figurant au recto des Bons de Commande. Les frais d'expédition sont en supplément. Les frais d'expédition sont forfaitaires et s'entendent par destinataire et par commande. Le Client reçoit une facture reprenant la nature et les quantités des Produits commandés, le prix unitaire de chacun, les montants HT et TTC de la commande et les frais de port tenant lieu de reçu et de bon de livraison. En conséquence le prix total facturé correspond au prix global Produits auquel s'ajoute la participation aux frais de port. Les Produits demeurent la propriété d'UGC jusqu'à leur paiement complet. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base du taux d'intérêt légal majoré de 3 points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €uros

5. CONDITIONS D'UTILISATION DES PRODUITS

5.1 Les Cartes UGC SOLO sont valables tous les jours à toutes les séances dans toutes les salles UGC de France et les cinémas partenaires (1), sauf restriction indiquée au verso des Cartes UGC SOLO. La Carte UGC SOLO donne droit à un seul billet de cinéma. Ce billet de cinéma C.N.C. pour le film et la séance choisis est remis au porteur en échange de la Carte UGC SOLO présentée aux caisses des cinémas les acceptant. Sauf cas particulier concernant des cinémas partenaires d'UGC acceptant les Cartes UGC SOLO ou sauf pour des projections 3D pouvant faire l'objet d'une majoration et/ou d'une location/achat de lunettes 3D selon les conditions en vigueur dans l'établissement fréquenté, aucun complément ne pourra être demandé en caisse au porteur de la Carte UGC SOLO. Les Cartes UGC SOLO ont une durée de validité allant de 9 à 12 mois suivant la date de la commande par le Client. La date de validité figure au verso des Cartes UGC SOLO et ne peut pas être prorogée. Au-delà de leur date de validité, les Cartes UGC SOLO ne seront pas acceptées et ne pourront être remboursées, reprises ou échangées en tout ou en partie. L'utilisation des Cartes UGC SOLO pour une séance à un prix public inférieur à la valeur de la Carte UGC SOLO ne donnera lieu à aucun remboursement. Les Cartes UGC SOLO sont à utiliser exclusivement pour la fourniture par UGC de prestations individuelles. En aucun cas, le Client, ou tout autre porteur de Cartes UGC SOLO, ne peut les utiliser pour des prestations organisées pour des groupes telles que des projections privées, réservations de groupes, etc. Les Cartes UGC SOLO sont sous l'entière responsabilité de leurs porteurs. Aucune réclamation ne sera prise en compte en cas de perte ou vol. Les Cartes UGC SOLO sont conditionnées par lots de 25. La Carte UGC SOLO permet de bénéficier du service de réservation UGC. Dans ce cas, la Carte UGC SOLO sera remise au personnel UGC lors du retrait en caisse ou en borne de la place réservée ou lors du contrôle des billets avant l'accès en salle. Toute place de cinéma réservée avec une Carte UGC SOLO et non retirée avant le début de la séance est définitivement perdue.

(1) liste indicative et modifiable à tout moment disponible sur www.ugc.fr

5.2 Les Bons d'échange UGC ILLIMITE sont valables pendant une durée allant de 9 à 12 mois suivant la date de commande par le Client, cette date figure sur le recto de chaque Bon d'échange UGC ILLIMITE. Leur date de validité ne peut être prorogée. Le Bon d'échange UGC ILLIMITE donne droit à l'édition d'une Carte UGC ILLIMITE nominative et strictement personnelle utilisable pendant une durée d'un an plus le mois en cours à compter de l'édition de la Carte UGC ILLIMITE par le Service

Abonnés UGC ILLIMITE. Les Bons d'échange UGC ILLIMITE dont la date de validité a été dépassée restent échangeables auprès du Service Abonnés UGC ILLIMITE. Dans cette hypothèse, la Carte UGC ILLIMITE qui sera émise expirera à la date anniversaire de la date d'expiration de la validité du Bon d'échange UGC ILLIMITE. Les Bons d'échange UGC ILLIMITE ne sont ni remboursés, ni repris, ni échangés en tout ou en partie, et ceci même en cas de désactivation de l'abonnement par UGC en raison du non respect par le porteur de la Carte UGC ILLIMITE de la Charte des Spectateurs affichée dans toutes les salles UGC de France. Les Bons d'échange UGC ILLIMITE sont vendus à l'unité. Les Bons d'échange UGC ILLIMITE font l'objet de Conditions Générales d'Utilisation figurant au verso de chaque Bon d'échange UGC ILLIMITE et que le bénéficiaire s'engage à respecter. Le Client peut se procurer ces conditions sur simple demande écrite auprès d'UGC Entreprises & Collectivités. UGC propose à ses Clients la possibilité de co-marquer les Cartes UGC ILLIMITE destinées aux bénéficiaires du Client. Cette offre fait l'objet d'un prix (frais techniques) et de conditions de délais spécifiques qui seront propres à chaque opération selon les éléments techniques remis par le Client. UGC s'engage à fournir un Bon à Tirer au Client qui devra être retourné par écrit et dûment visé à UGC afin de démarrer la production des cartes co-marquées. La fourniture des éléments de personnalisation doit être simultanée au passage de la commande.

5.3 Le Bon d'échange UGC ILLIMITE 2 fait l'objet de conditions d'utilisation identiques à celles des Bons d'échange UGC ILLIMITE à la différence qu'il donne droit à l'édition d'une Carte UGC ILLIMITE 2 nominative et utilisable par l'abonné accompagné par une personne de son choix pour retirer une à deux places pour le même film et la même séance dans le même établissement, la présence du porteur de la carte et de son accompagnant étant impérative au contrôle des billets permettant l'accès en salle. Les Bons d'échange UGC ILLIMITE 2 font l'objet de Conditions Générales d'Utilisation figurant au verso de chaque Bon d'échange UGC ILLIMITE 2 et que le bénéficiaire s'engage à respecter. Le Client peut se procurer ces conditions sur simple demande écrite auprès d'UGC Entreprises & Collectivités. UGC propose à ses Clients la possibilité de co-marquer les Cartes UGC ILLIMITE 2 destinées aux bénéficiaires du Client. Cette offre fait l'objet d'un prix (frais techniques) et de conditions de délais spécifiques qui seront propres à chaque opération selon les éléments techniques remis par le Client. UGC s'engage à fournir un Bon à Tirer au Client qui devra être retourné par écrit et dûment visé à UGC afin de démarrer la production des cartes co-marquées. La fourniture des éléments de personnalisation doit être simultanée au passage de la commande.

5.4 Modification des Produits : UGC se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses Produits, sans avis préalable, ou même de supprimer certains d'entre eux.

5.5 Définition d'une « séance » : par séance, nous entendons toute projection de film intervenant dans le cadre normal de l'exploitation cinématographique, à l'exclusion des projections et séances spéciales (soirées & projections privées, « Connaissance du monde », Fête des eaux, spectacles, Opéras, ou encore projections 3D pouvant faire l'objet d'une majoration et/ou d'une location/achat de lunettes 3D dont le porteur devrait s'acquitter directement dans le cinéma fréquenté, etc.).

6. LIVRAISON

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison personnalisé indiquant la désignation des produits et la quantité expédiée et/ou livrée par UGC.

6.1 Mode de livraison : les Produits seront livrés à l'adresse indiquée par le Client, à l'exclusion des adresses de domiciles privés de personnes physiques. Aucun changement d'adresse de livraison ne sera pris en compte après réception de la commande par UGC. Les modes de transport généralement utilisés par UGC sont les coursiers, les recommandés, dillipack, chronopost ou transports express.

6.2 Délai de livraison : le délai de livraison est de trente (30) jours à compter de l'encaissement du prix par UGC. Ce délai de livraison est donné à titre indicatif mais est fonction de la zone de livraison et du mode de livraison choisi par le Client et/ou par UGC ainsi que du transporteur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation de commandes en cours.

6.3 Zone de livraison (France) : selon la zone géographique, UGC se réserve la possibilité de choisir un mode de transport plus approprié (coursier, recommandé, transport express, etc), sans frais supplémentaires pour le Client.

6.4 Réception des Produits : sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toute non conformité du Produit livré au Produit commandé ou tout dommage qu'aurait subi celui-ci devra faire l'objet d'une formulation immédiate de toutes réserves sur le bon de réception des Produits et d'une réclamation formulée immédiatement par fax au 01 46 40 46 32 et dans les 48 heures suivant la réception des Produits par le Client auprès d'UGC Entreprises et Collectivités, par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant impérativement les numéros de série des Produits concernés.

7. OBLIGATION DU CLIENT

Le Client s'engage à informer les bénéficiaires et/ou les consommateurs auxquels il s'adresse des conditions d'utilisation des Produits telles que définies dans l'article 5 et à faire en sorte que celles-ci soient respectées. Le Client bénéficie d'un tarif spécifique au marché des Entreprises et Collectivités et s'engage à ne commercialiser en aucun cas les Produits directement ou indirectement auprès de toute personne physique agissant seule ou en groupe ou à toute autre personne morale exerçant une activité sans rapport direct avec le marché des Entreprises et Collectivités. En cas de non respect des présentes conditions générales de vente, UGC pourra sans préavis annuler une commande en cours et interrompre pour une durée indéterminée toute relation commerciale avec le Client, sans préjudice des dispositions qu'UGC pourrait prendre à son encontre.

8. RESPONSABILITE D'UGC

8.1 Responsabilité : la responsabilité d'UGC est limitée au remplacement des Produits vendus dans l'hypothèse où les Produits livrés ne seraient pas conformes aux Produits commandés. La responsabilité de UGC ne saurait être engagée de quelque autre façon que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

8.2 Transfert des risques : le transfert des risques sur les Produits au Client a lieu lors de la remise des Produits au Client ou à son représentant. Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et périls d'UGC sous réserve toutefois que le Client ait fait les réserves et en ait informé UGC dans les conditions prévues à l'article 6.4 ci-dessus. En l'absence de réserves formulées à la livraison sur le bon de réception, la livraison des Produits sera considérée comme réalisée conformément à la commande du Client, aucun remboursement ou échange ne sera accepté. Il appartiendra au Client de porter plainte pour vol en précisant les n° de série volés et d'en adresser une copie à UGC. UGC désactivera alors de façon définitive les produits volés et alertera les services de police en cas de présentation des Produits volés dans les cinémas UGC. La désactivation est irréversible.

9. DONNEES NOMINATIVES ET/OU PERSONNELLES

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), la société UGC CINE CITE vous informe qu'elle collecte et traite des données personnelles vous concernant dans le cadre de la création et gestion du compte client, les échanges avec nos services, la livraison, la commande et le suivi de vos achats, les sollicitations commerciales, la gestion des impayés et les statistiques commerciales.

Le Responsable de traitement des données est la société UGC CINÉ CITÉ.

Les coordonnées du délégué à la protection des données (DPO) sont les suivantes : dpo@ugc.fr

Les informations recueillies car vous y avez consenti ou nécessaire à l'exécution du contrat, seront utilisées par les services internes d'UGC CINE CITE. Les informations recueillies pourront par ailleurs être communiquées à des tiers liés à UGC CINÉ CITÉ par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion du compte, des commandes et des paiements. La société UGC CINE CITE n'effectue aucun transfert des données personnelles collectées et traitées en dehors de l'Union Européenne. Tout transfert des données personnelles qui viendrait à être opéré vers un pays tiers donnerait lieu à la mise en œuvre de garanties appropriées conformes à la réglementation applicable et à l'information des personnes concernées.

Les données marquées d'un astérisque, nécessaires aux traitements précédemment énoncés, sont obligatoires ; en cas de non-renseignement, UGC CINÉ CITÉ ne pourra traiter la demande du client. Les autres informations demandées sont facultatives.

Les données à caractère personnel relatives aux clients sont conservées trois ans à l'issue de la relation commerciale. Les données à caractère personnel relatives à un prospect peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter du dernier contact avec le responsable de traitement.

UGC CINE CITE vous rappelle que vous bénéficiez du droit de demander l'accès, la rectification, la limitation, l'effacement et l'opposition de vos données à caractère personnel, vous pouvez également demander une limitation du traitement de vos données personnelles, ainsi que définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à UGC PRO – 24 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine ou à dpo@ugc.fr ou depuis le formulaire de contact disponible ugc-pro.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le DPO.

UGC CINE CITE ne prend pas de décision fondée uniquement sur le traitement automatisé des données qui produiraient des effets juridiques à votre égard. En revanche, UGC CINE CITE peut être amenée à traiter vos données personnelles dans le but de vous proposer des offres correspondant à vos attentes et centres d'intérêt.

Par ailleurs, le Client, dans le cadre de l'exécution de certaines prestations, peut être amené à transmettre à UGC CINE CITE des données à caractère personnel concernant ses bénéficiaires. Le Client, agissant en qualité de co-responsable de traitement, garanti qu'il respecte le RGPD, ainsi que les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et toutes les législations et réglementations en vigueur au moment du traitement des données à caractère personnel de ses bénéficiaires. UGC CINE CITE et le Client s'engagent à s'informer mutuellement de toute demande du bénéficiaire à faire valoir ses droits dans les meilleurs délais.

10. DROITS DE PROPRIETE

Le Client n'acquiert aucun droit de propriété et/ou d'usage sur les noms, dénominations, emblèmes, logos, marques, autres signes ou autres droits d'auteurs, de propriété littéraire, artistique ou industrielle appartenant à UGC ou aux cinémas partenaires ou à l'une quelconque de ses sociétés filiales ou apparentées, quel qu'en soit le contexte ou la destination, notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles ou associant expressément ou implicitement UGC ou les cinémas partenaires à ses activités sauf autorisation expresse, préalable et écrite d'UGC. Le Client ne peut utiliser que les supports promotionnels, visuels, textes, logos que lui transmettra UGC et cette utilisation ne peut avoir lieu qu'après approbation préalable et par écrit par UGC de ladite utilisation et du Bon à Tirer.

11. DROIT APPLICABLE – LITIGES – TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. De convention expresse, les parties attribuent compétence aux Tribunaux de Nanterre (92), pour toute contestation survenant à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation des présentes conditions et font éléction de domicile en leur siège social.